

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°62
172/MJL

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
16 FEV 1962
ARRIVEE 286 /SCG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la loi n°60-16 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce présenté par le nommé DOSSOU-YOVO Richard ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DISCRET :

ARTICLE 1. - Le recours en grâce formé par le nommé DOSSOU-YOVO Richard, condamné le 29 mai 1959 par la Cour d'appel de Cotonou à trois mois de prison pour vol est rejeté.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié à l'intéressé par les soins du Procureur général, près la Cour d'appel de Cotonou. /-

Novo, le 16 FEVR 1962 1962.-



Signé : OKE ASSOGBA.-

Pour ampliation :

AMPLIATIONS :
Président de la République 3
MJL..... 2
Procureur général..... 1
Procureur de la République 1
Intéressé..... 1
JOSDI..... 1

Pour le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la
Législation et par délégation
Le Directeur de Cabinet,

J. CLAVEAU.-